



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la cantine du Tir en campagne à Font.

M. Axel Catillaz, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, le secrétaire général, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public. Il salue également M^{me} Sylvie Bise, administratrice des finances, qui participe à la séance étant donné que l'approbation des comptes 2024 figure à l'ordre du jour.

M. Axel Catillaz, président, tient tout d'abord à remercier chaleureusement la Société de tir de Font-Châtillon et le Comité d'organisation du Tir en campagne 2025 pour avoir accepté d'accueillir cette séance ce soir sur leur place de fête.

M. Axel Catillaz se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{me} et MM. Jérôme Carrard, Anne Meyer Loetscher et Martin Veluzat.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Andréa Bersier, Carlo Bonferroni, Joëlle Chardonnens, Francis Duruz, François Julmy, Pierre Ménétrety, Camille Papaux, Gwennaëlle Riedweg et François Singy.

51 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Axel Catillaz**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Il informe que chaque membre du Conseil général a reçu, lors du contrôle des présences, une petite carte violette qui sera utilisée lors des votes. Il s'assure que chaque membre soit en possession de cette dernière, ce qui est le cas.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations pour la période administrative.
4. Approbation des comptes et du rapport de gestion spécifique aux comptes 2024 – message n° 86.
5. Octroi d'un crédit d'étude (obtention du permis de construire et réalisation appel d'offres entreprises) de CHF 704'000.00 TTC pour la rénovation et l'agrandissement de la caserne des pompiers d'Estavayer-le-Lac et la création d'un abri PC – message n° 87.
6. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n°05 du Groupe Vernay concernant la pérennité des déchetteries de village.
7. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 25 février 2025 est approuvé par 50 oui et 1 abstention.

M. Axel Catillaz, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Axel Catillaz, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale - suivi

Comme nous avons pris l'habitude depuis quelques séances du Conseil général, nous souhaitons partager un point de situation sur l'organisation communale :

- Personnel communal :
 - Les recrutements ouverts depuis le mois de janvier 2025 ont tous reçu un écho positif auprès des candidats, ce qui nous permet de compléter l'effectif communal dans un délai raisonnable.
- Absences longue durée :
 - Nous regrettons deux absences maladies longue durée au sein de l'Administration. Nous souhaitons aux personnes concernées un prompt rétablissement et nous nous réjouissons de les retrouver dès que possible.

Le Conseil communal, dans sa séance ordinaire du 19 mai 2025, a validé la création du poste d'administrateur. Le processus de nomination/recrutement va se faire durant les prochaines semaines. Cette nouvelle fonction a pour objectif, entre autres, d'assurer une meilleure transversalité au sein de l'organisation communale et d'être le point de référence des Autorités pour l'implémentation des décisions politiques. Elle devrait être effective durant l'été 2025. Cette décision répond également à une recommandation du plan d'action initié pour donner suite à l'instruction préliminaire.

Concernant le suivi du plan d'action confirmé en février 2025 :

1. Règlement du personnel et son règlement d'application

Le groupe de travail, coordonné par le responsable RH et composé de la conseillère juridique, la spécialiste RH, et deux conseillères communales, a terminé la révision des règlements du personnel et d'application relatif. Cette révision sera étudiée dans le détail avec le Conseil communal, avant d'être partagée avec le Bureau du Conseil général, nommé en Commission. L'objectif est de présenter, pour adoption par le Conseil général, le nouveau règlement communal pour la gestion du personnel durant la séance du mois d'octobre 2025.

2. Guide de fonctionnement et Processus communaux majeurs

La révision du guide de fonctionnement communal a débuté il y a plusieurs semaines. Le groupe de travail est coordonné par le secrétaire général et composé de deux chefs de Service et de deux conseillers communaux. Il définit la structure de l'organisation communale, les processus critiques de la Commune, les domaines de compétences ainsi que les délégations autorisées. Il a pour objectif de servir de référence pour une bonne conduite communale. La révision complète est prévue pour l'été 2025 et sera partagée avec M. le Préfet comme demandé par la Préfecture.

3. Préparation à la transition vers la nouvelle législature

Un groupe de travail sera créé durant l'été pour démarrer une réflexion et préparer à la transition vers la nouvelle législature. Il sera composé de plusieurs conseillers communaux et membres de l'Administration. Nous vous donnerons plus d'informations sur ce sujet lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil général.

Comme vous l'avez certainement remarqué, des efforts particuliers ont été menés depuis le début de cette année sur la communication, en interne de notre organisation et également envers le Législatif et la population.

**DATE : 20 MAI 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Cette période de transformation de l'organisation communale nécessite beaucoup de temps pour de la réflexion, des discussions, de la coordination, des synthèses pour finalement aboutir sur des règlements, un guide ou une recommandation des meilleures pratiques. Nous tenons à remercier l'organisation communale pour son implication et sa motivation pour nous aider à poursuivre la construction de la Commune. En effet, sans nos équipes communales impliquées, la tâche serait certainement difficile, voire impossible. Tout cela, en assurant leurs devoirs quotidiens. Merci à eux.

M. Axel Catillaz, président, se permet de transmettre des informations sur le rôle et les actions entreprises par le Conseil général suite à la publication du rapport d'instruction préliminaire de la Préfecture de la Broye et à la communication n° 109 du Conseil communal. Conformément à la législation sur les communes, le Conseil général exerce un rôle de surveillance de l'Administration selon les articles 10a al. 1 let g. et 51bis LCo. A cette fin, une séance d'informations s'est tenue en date du 31 mars entre le Conseil communal in corpore et les chefs de groupe du Conseil général afin d'obtenir des réponses aux questions en lien avec l'instruction préliminaire, la mise en œuvre des mesures recommandées, le fonctionnement du Conseil communal, la gestion du personnel et le climat organisationnel, la transparence et la communication externe, le suivi et l'évaluation des progrès ainsi que les aspects financiers de la procédure d'instruction préliminaire. Afin de suivre l'évolution de la situation et de garantir dans la durée la pérennisation des mesures d'amélioration, une seconde séance d'informations entre le Conseil communal et les chefs de groupe du Conseil général sera organisée durant le mois de septembre. La compétence du Conseil général se limite à une surveillance de l'Administration qui doit être proportionnelle à la situation et ne doit en aucun cas empiéter sur la gestion et les décisions qui sont de la compétence exclusive du Conseil communal. Par conséquent, il appelle chaque conseiller et conseillère communal à s'engager activement dans la mise en œuvre des mesures d'amélioration et à poursuivre leur travail dans le but de construire une organisation communale solide et prête à relever les défis de demain.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Plein Sud

Nous souhaitons partager avec vous un point de situation sur le développement du campus industriel Plein Sud.

Comme annoncé il y a plusieurs semaines, le premier bâtiment a été mis à l'enquête sur la zone et accueillera l'entreprise Gutknecht SA qui se relocera sur ce campus en développement. D'autres acteurs sont aujourd'hui en discussion afin d'intégrer les étages de ce premier bâtiment, comme une salle de pratique sportive (fitness, hyrox, etc.) ainsi qu'une surface administrative.

Aucune opposition n'a été faite à la mise à l'enquête et les travaux sont prévus pour un démarrage à l'automne 2025.

Un autre projet d'envergure est également en discussion finale pour cette zone. Plusieurs rencontres stratégiques ont eu lieu, avec l'entreprise et le Canton. Selon la demande de l'entreprise concernée, une confidentialité sur le dossier a été demandée. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous confirmer plus de détails pour le moment. Une rencontre avec la Commission d'aménagement du territoire est prévue prochainement.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le campus industriel est en concurrence sévère sur ce dossier avec un autre site en Suisse romande. Nous espérons pouvoir vous donner une information positive dans les prochaines semaines. Le contexte économique et macro-économique a aussi un impact sur le développement de cette zone. En effet, plusieurs prospects sérieux ont temporisé leurs projets dans cette période incertaine que nous traversons.

Une étude sur la pollution/dépollution du terrain doit également être effectuée. Un travail a débuté en collaboration étroite avec le Service de l'environnement. Un message sera présenté en octobre concernant les sondages à effectuer.

Un forage exploratoire à grande profondeur, env. 1'600 mètres, est planifié avant l'été pour permettre de confirmer la solution de géothermie pour l'ensemble de la zone.

La Commune et le développeur travaillent pour que ce développement rencontre un franc succès et nous restons convaincus du choix stratégique qui a été fait.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :

Réponse au postulat Murist-Vuissens sur les « Besoins d'infrastructures notamment des vestiaires pour le centre sportif pour le village de Murist »

Lors du Conseil général du 28 juin 2023, le postulat du Groupe Murist-Vuissens concernant le besoin d'infrastructures, notamment des vestiaires supplémentaires pour le centre sportif du village de Murist a été approuvé par le Conseil général et transmis au Conseil communal.

En mars 2025, le Conseil communal a été interpellé pour connaître la situation de ce postulat et si une réponse allait prochainement être donnée.

Le Conseil communal reconnaît que ce postulat n'a pas reçu l'attention nécessaire à ce jour, et qu'il n'est pas en mesure d'y répondre pour le moment.

La réponse au postulat sera présentée lors du prochain Conseil général du mois d'octobre 2025.

Un processus de suivi des postulats approuvés est en place par le secrétariat du Conseil général.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :

Bibliothèque régionale d'Estavayer-le-Lac

La bibliothèque publique d'Estavayer-le-Lac a été inaugurée le 6 avril 1979 et occupait alors deux salles de classe. Depuis 1989, elle s'est étendue pour occuper un espace de 250 m², dans un bâtiment du Cycle d'orientation. D'une bibliothèque essentiellement vouée aux élèves du CO, elle est devenue au fil des ans un véritable service public et pilier culturel régional desservant le bassin de population du CO d'Estavayer-le-Lac et au-delà, étant donné que 80% des prêts concernent le public, 11% le CO et 9% le primaire.

Le nombre de prêts est en forte augmentation, de 50'000 en 2022 il est passé à 70'000 en 2024. Fort de ce succès, elle est devenue un outil indispensable pour la population et obligatoire au bon fonctionnement des écoles- Elle se veut un pôle culturel régional. La bibliothèque est active et en pleine santé. Si l'on peut se réjouir d'un tel développement il ne va pas sans poser des défis logistiques et organisationnels majeurs.

Le comité actuel a mené diverses discussions et réflexions qui l'ont conduit naturellement à se tourner vers la Commune d'Estavayer qui siège au sein du comité. Pérenniser cette institution semble indispensable.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Lui donner également la structure et les outils pour affronter le futur est essentiel, ses statuts datant de 46 ans n'étant plus d'actualité. La bibliothèque se porte bien, c'est le moment idéal de prévoir cette transition organisationnelle inéluctable. D'autres communes ont déjà franchi cette étape, comme Bulle, Morat, Romont, Châtel-St-Denis, Villars/Glâne ou Belmont-Broye.

Des discussions avec les communes voisines engagées dans la bibliothèque, à savoir Sévaz, Lully, Châtillon et Cheyres-Châbles, ont eu lieu et une proposition de convention « d'entente intercommunale » a été discutée. Toutes ont confirmé leur accord de principe sur un changement d'organisation qui centraliserait la gestion à la Commune-centre, avec une gouvernance et un financement partagés.

Cette proposition de changement sera donc intégrée au budget 2026 de la Commune d'Estavayer et des communes voisines engagées et consultées pour une mise en application au 1^{er} janvier 2026.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique :

Arrêt de bus et traversée de La Vounaise

L'étude sur les travaux d'aménagement de modération de trafic, de sécurisation pour les piétons et de l'arrêt de bus de La Vounaise évolue favorablement.

En séance du 10 octobre 2023, le Service des ponts et chaussées (SPC) a décidé de remettre en route ce projet en co-maîtrise d'ouvrage conjointement avec notre Commune et de faire appel à un ingénieur civil conformément à l'art. 33 RMob. Dans cette optique, les études de l'avant-projet (phase 31) débiteront au mois d'août 2025 par un bureau d'ingénieur civil.

Le dossier du bureau de géomètre, reçu du SPC le 6 mai 2025, indique que le concept de l'arrêt restera inchangé. Les quais, les trottoirs, la LHand, le muret de soutènement sont toujours prévus.

Une séance bilatérale tenue entre le SPC et le Secteur des infrastructures routières vendredi 16 mai dernier était l'occasion pour notre Commune d'exprimer encore une fois la nécessité d'accélérer ce processus. En ce sens et au vu de la dynamique qu'a connue ce dossier ces dernières semaines, nous pouvons envisager la finalisation de la phase de mise à l'enquête d'ici à la fin de l'année en cours et le démarrage des travaux au premier trimestre de l'année 2026 pour autant qu'aucun recours ne retarde le projet.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :

Développement du réseau sportif

La Commune d'Estavayer suit plusieurs projets en cours d'étude concernant le développement du réseau sportif :

- La zone sportive du Château d'eau ;
- Le complexe sportif aquatique ;
- L'espace Quarteron, sous l'égide des délégués des sociétés concernées.

Ces projets font du sens individuellement. Toutefois, nous devons avoir une réflexion plus stratégique sur le développement en considérant les finances communales et les priorités. Des discussions régionales doivent également avoir lieu.

Afin de permettre une bonne compréhension des projets aux membres du Législatif, nous souhaitons présenter, dans les commissions respectives les différents projets, si possible avant l'été.

Ceci nous permettra à l'automne de faire une séance d'informations aux membres du Conseil général qui sera dédiée au développement du réseau sportif et ses projets.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission de la Commission des naturalisations de M. Stéphane Charbon du Groupe indépendant, un membre doit être élu à cette Commission pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Axel Catillaz, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M. Thierry Vonlanthen pour le Groupe indépendant.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Axel Catillaz, président, proclame élu M. Thierry Vonlanthen en qualité de membre à la Commission des naturalisations pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

4. APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION SPECIFIQUE AUX COMPTES 2024 – MESSAGE N° 86

M. Axel Catillaz, président, informe que, conformément à l'article 45, alinéa 5 du règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible, il demande si c'est le cas. Aucune demande de renvoi n'est déposée.

Avant de commencer l'examen des comptes, **M. Axel Catillaz**, président, explique comment ce point va être traité. Conformément aux articles 12 et 13 de la loi sur les finances communales, ces documents seront examinés dans l'ordre suivant :

- Le compte de résultats 2024 ;
- Le compte des investissements 2024 ;
- Le bilan au 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion spécifique aux comptes 2024.

Pour chacun de ces points, la parole sera chaque fois donnée en premier au conseiller communal responsable des finances puis au rapporteur de la Commission financière. Pour les comptes de résultats et des investissements, suite aux interventions du Conseil communal et de la Commission financière, ils seront passés en revue chapitre après chapitre. A chaque fois, le Conseil communal puis la Commission financière pourront intervenir avant la discussion de détails. Pour le bilan et le rapport de gestion spécifique aux comptes, la parole sera donnée au rapporteur du Conseil communal puis à la Commission

**DATE : 20 MAI 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

financière. La discussion sera ensuite ouverte. A la fin de celle-ci, un vote d'ensemble du compte de résultats, du compte des investissements et du bilan aura lieu. En cas d'interventions, le numéro du compte en lien avec la question ou la remarque devra être annoncé. Aucune question n'est posée sur cette manière de faire.

Examen du compte de résultats 2024

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que les membres du Conseil général ont tous reçu un nombre impressionnant de documents pouvant permettre d'appréhender les comptes 2024 ; ce n'est pas moins de 140 pages de tableaux comptables, financiers et statistiques à parcourir, sans oublier le rapport d'activités reçu dernièrement et qui ne sera pas passé en revue ce soir. C'est donc un effort de lecture et de concentration très important qui est demandé, mais le Conseil communal se doit de répondre aux exigences des législations cantonales et notamment la loi sur les finances communales, son ordonnance d'application ainsi que les réglementations communales ; il est vrai que l'introduction récente du nouveau modèle comptable harmonisé, le MCH2, a provoqué de nouvelles normes financières auxquelles les communes doivent se conformer. Donc, documentation volumineuse, très certainement plus de transparence dans la présentation des comptes, mais aussi plus de travail pour le Service des finances, pour les élaborer et pour le Législatif, pour les lire et les assimiler. Tout à l'heure, comme annoncé par le président du Conseil général, le compte de résultats 2024, le compte des investissements puis le bilan seront examinés, en vue de leur approbation, avant de passer au rapport de gestion que le Législatif doit simplement acter ; il interviendra succinctement à chacune de ces étapes.

Pour la première de ces étapes, celle du compte de résultats, il peut dire que le Conseil communal est satisfait dans son ensemble, même s'il enregistre un déficit de plus de 1,7 mio ; satisfait, car on peut dire que le Conseil communal a maîtrisé son sujet sur les charges qu'il a en mains, à savoir les dépenses du personnel soit le groupe 30 et les charges de biens et services soit le groupe 31 ; ces deux catégories de dépenses sont certes plus élevées qu'en 2023 mais bien en deçà des budgets, notamment pour le groupe 31 ; les charges liées, la hantise des communes, celles-ci avoisinant les 50% des budgets communaux, continuent d'augmenter, de plus de 2 mios par rapport à 2023. Ce n'est pas le propos de ce soir, mais le Conseil communal a d'ores et déjà alerté la Commission financière sur la progression attendue de ces dépenses, tout comme l'impact très probable des mesures d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). Tout cela pour dire que la marge de manœuvre des communes tend à diminuer année après année, à moins qu'elles n'augmentent leurs impôts. Au niveau des recettes, et la fiduciaire l'a relevé, les impôts ont été surestimés lors de l'élaboration du budget, même si ces estimations sont essentiellement basées sur les prévisions cantonales ; mais le Conseil communal suivra les recommandations de la fiduciaire pour le budget 2026 ainsi que celles de la Commission financière. Toutefois les impôts, plus providentiels, tels ceux relevant des gains immobiliers, des mutations immobilières et des successions ont été sous-estimés. Quelques mots sur les étapes ou passages obligés qui permettent l'examen des comptes ce soir par le Législatif. Tout au long de l'année, c'est un travail très important et remarquable qui est exécuté par le Service des finances et le résumé de leurs très nombreuses interventions peut être lu dans le rapport d'activités. Il en profite pour les remercier ce soir et tout spécialement la cheffe de Service, M^{me} Sylvie Bise.

**DATE : 20 MAI 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Les comptes sont clôturés puis soumis en début d'année à l'examen des chefs de secteur, chefs de service et des responsables de dicastère pour être finalement validés par le Conseil communal vers fin mars. Ensuite, c'est la fiduciaire qui travaille sur les comptes, sur les processus de contrôle interne, puis elle émet son rapport et présente ses remarques et commentaires à la Commission financière. S'ensuivent des auditions de M^{me} Bise et de lui-même, puis dans une dernière séance, le Conseil communal in corpore répond aux questions de la Commission financière. Enfin, chaque conseiller communal présente les comptes à son groupe politique dans la semaine qui précède la séance de ce soir. Donc un long parcours de consultation, mais nécessaire et certainement rassurant pour le Législatif, qui devra tout à l'heure, du moins il l'espère, approuver les comptes 2024.

Il aimerait encore remercier le président et les membres de la Commission financière pour l'excellente collaboration qui s'est instaurée ces deux-trois dernières années. Des séances extraordinaires ont d'ailleurs pu être organisées, hors celles réservées aux budgets et aux comptes, pour partager les préoccupations et les options sur l'avenir financier de la Commune. Deux séances supplémentaires sont d'ores et déjà planifiées pour 2025, en juin et octobre.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière (COFIN), communique son rapport :

Introduction

En préambule à ce rapport, la COFIN tient tout d'abord à remercier l'ensemble du Service des finances de la Commune, en particulier sa cheffe de Service, M^{me} Sylvie Bise, pour tout le travail effectué tout au long de l'année ainsi que pour sa précieuse collaboration avec la COFIN lors du processus de l'analyse des comptes 2024. Le Service des finances travaille actuellement avec un effectif réduit et la Commission invite le Conseil communal à prendre toutes les mesures nécessaires afin que le travail puisse continuer à se faire, tout en se souciant de la santé des collaborateurs, notamment ceux qui sont appelés à suppléer leurs collègues absents ; la COFIN est consciente que c'est un délicat équilibre à trouver.

Depuis l'introduction du système comptable MCH2, le Service des finances de la Commune fournit un rapport de gestion spécifique aux comptes communaux. Ce document, d'une quarantaine de pages, apporte un résumé très intéressant de la situation financière communale. Ce rapport apporte une bonne lisibilité des comptes communaux, notamment pour toutes les personnes qui ne sont pas des spécialistes en matière de finances communales.

Ainsi, lors de ses séances des 6 et 13 mai 2025, la COFIN a pu se baser sur une documentation très précise qui l'a beaucoup aidée à analyser les comptes 2024. Un petit bémol toutefois concernant certains commentaires directement apportés dans les comptes de résultats : certains n'apportent pas une réelle plus-value alors que d'autres auraient été nécessaires dans quelques rubriques comptables.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les chiffres bruts

Les comptes 2024 bouclent sur des dépenses de CHF 55'643'546.44 (supérieures de CHF 196'066.44 ou 0,35 % par rapport au budget 2024) et des recettes de CHF 53'910'342.05 (en hausse de CHF 1'541'542.05 ou 2,94 %). L'exercice comptable 2024 se clôture donc sur une perte financière de CHF 1'733'204.39 (alors que le budget prévoyait une perte de CHF 3'078'680.00). Cette perte représente 3,11 % des dépenses annuelles. Par rapport à l'année passée, qui s'est conclue sur une perte comptable de CHF 2'378'813.02, la situation s'est améliorée de CHF 645'608.63.

Si les comptes sont plus favorables que les prévisions budgétaires, ceci est à mettre en relation avec une hausse des recettes fiscales et une bonne maîtrise des charges réellement influençables, c'est-à-dire les charges de personnel (21 % des dépenses 2024) et les charges de biens et de services (20 % des dépenses 2024).

Il convient notamment de souligner que les comptes de la classe 31 (charges de biens et services, autres charges d'exploitation) sont inférieurs de CHF 792'728.33 par rapport aux prévisions alors que les charges de personnel (comptes 30) sont en baisse de CHF 248'700.66 par rapport au budget. Toujours en comparaison avec le budget, les amortissements (- CHF 114'057.95) sont inférieurs aux prévisions alors que les charges financières (CHF 193'972.98), les charges de transfert (CHF 41'515.33) et les imputations internes (CHF 22'436.35) sont supérieures aux prévisions.

Par rapport aux comptes 2023, il est intéressant de relever que les charges ont globalement augmenté de 7,17 %. Dans les domaines directement influençables par les Autorités communales, les augmentations ont été moins conséquentes (même si elles sont bien là) : les charges de personnel ont augmenté de 3,37 % et les charges de biens et services sont en hausse de 6,75 %. Les plus fortes hausses sont à chercher dans les charges financières (+ 40% mais le montant de la hausse ne représente que 0,78% des dépenses totales) et dans les charges de transfert (en hausse de 9,77%). Ces charges de transfert, dont la Commune n'a qu'une marge de manœuvre réduite pour les gérer, représentent 46% de l'ensemble des dépenses communales.

Les revenus ont augmenté de 8,82 % par rapport à l'année passée. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques représentent la majeure partie des revenus fiscaux (77 %), suivis de la contribution immobilière (11 %) et des droits de mutation (5 %), alors que les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ne représentent que le 4% des revenus fiscaux. Ceci démontre que contrairement à d'autres communes, Estavayer n'est pas tributaire de quelques grosses entreprises, dont un éventuel départ pourrait fortement impacter les comptes communaux.

Par rapport au budget, les recettes sont en hausse de CHF 1'563'978.40. La COFIN a de nouveau discuté de la manière dont les impôts directs sont calculés lors du budget et il convient de relever que la méthode pour estimer les impôts, telle qu'adoptée par le Service des finances, repose sur des éléments pertinents et probants et que les estimations sont plutôt prudentes sans toutefois l'être excessivement. Cette phrase est tirée du rapport de l'organe de révision qui juge également que la méthode retenue est appropriée.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance avec l'organe de révision

Le 6 mai dernier, la COFIN a rencontré M. Javet, réviseur auprès de PKF Fiduciaire. Elle avait auparavant pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de révision qui fait 13 pages. Dans ce dernier, l'organe de révision atteste la conformité des comptes annuels 2024 et émet une série de recommandations portant notamment sur le système de contrôle interne, l'analyse des créances ouvertes, la statistique des impôts effectivement encaissés, la ventilation des actions et parts sociales et le provisionnement des jours des vacances et heures supplémentaires en suspens au moment du bouclage des comptes.

Du point de vue de la COFIN, ces recommandations, bien que fondées, n'ont pas un impact direct important sur les résultats financiers ou sur le bon fonctionnement de la Commune ou alors dans une mesure somme toute très relative.

La COFIN a pu librement échanger avec M. Javet et toutes leurs questions, portant notamment sur les provisions pour impôts à encaisser, la valorisation des actions et parts sociales ainsi que le système de contrôle interne, ont trouvé des réponses. Elle remercie l'organe de révision pour sa collaboration lors de cette séance.

Séance avec le Service des finances et avec le Conseil communal

Directement après cette séance avec l'organe de révision, la COFIN est passée à l'analyse détaillée des comptes 2024. En présence de M^{me} Bise et de M. Aegerter, elle a déjà pu obtenir des réponses claires et précises à plusieurs questions, principalement sur le détail de certaines dépenses.

Une semaine plus tard, la COFIN a rencontré le 13 mai 2025 l'ensemble du Conseil communal. Auparavant, elle lui avait posé une vingtaine de questions portant sur divers points, principalement politiques (par exemple : la politique de recrutement du personnel et celle en matière de cadeaux, le détail des dons et des subventions, la politique de surveillance et sécurité, les activités scolaires, le fonctionnement des grandes salles communales, la perte de sponsoring à la patinoire, la politique communale en matière d'emprunts bancaires, etc.). Elle a également abordé le sujet des mesures d'économies du Canton de Fribourg et ses possibles répercussions négatives sur les communes.

Lors de cette séance, la Commission a obtenu les réponses à ses questions et a également pu aborder d'autres sujets en relation avec les finances communales.

Analyse de la COFIN

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les comptes 2024 bouclent à nouveau sur un déficit même si ce dernier est moins élevé qu'attendu et également moins important que celui de l'année passée. Quelles solutions s'offrent afin de retrouver des résultats positifs ? Voici une série de mesures possibles ou envisageables :

- La recherche de nouvelles rentrées financières (ceci a notamment été fait dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement de la Commune qui devrait être mise en œuvre au cours de l'année 2025) ;



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

- Une réduction des dépenses courantes (impliquant également une diminution des prestations) ;
- Un ralentissement des investissements (mais l'année 2024 montre déjà que ceux-ci sont déjà fortement réduits) ;
- Le refus par le Conseil général de certains messages impliquant des grandes dépenses financières ;
- Une hausse d'impôts ou des taxes (sachant qu'une hausse d'un point d'impôts représente environ CHF 300'000.00 de recettes supplémentaires).

A la lecture de ces éléments, on constate que des solutions existent probablement mais que, si elles sont prochainement mises en œuvre, elles risquent d'avoir un impact concret et fort sur les citoyens.

La COFIN, comme elle l'a fait à plusieurs reprises dans le passé, rappelle à l'ensemble des membres du Conseil général que pratiquement chaque décision prise dans cette salle a un impact plus ou moins grand sur les finances communales et que tous les votes ont une grande influence sur l'avenir de la Commune. La priorisation des dépenses semble absolument indispensable au moment où les comptes communaux sont en relative souffrance.

Enfin, deux sujets préoccupent particulièrement la Commission : le Réseau santé social de la Broye fribourgeoise (RSSBF) et le plan d'assainissement des finances cantonales. Dans le premier cas, les coûts relatifs à ce réseau risquent grandement de prendre l'ascenseur en raison notamment de la construction de nouveaux homes alors que, dans le second, les intentions du Conseil d'Etat de reporter certaines charges financières sur les communes mettent grandement en péril les finances de ces dernières. Si ceci devait effectivement se réaliser, une hausse du coefficient d'impôt semble inéluctable.

Le Conseil communal ainsi que la COFIN ont convenu de se rencontrer cet automne pour aborder ces deux sujets et leurs conséquences sur la planification financière communale.

Conclusion

Pour conclure, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité des personnes présentes, les comptes de fonctionnement 2024 ainsi que le rapport de gestion spécifique aux comptes 2024 et demande au Conseil général de les approuver tels que présentés par le Conseil communal avec un déficit de CHF 1'733'204.39. M. Joye remercie le Conseil général pour son attention et il adresse toutes ses excuses à tous ceux qu'il a perdus en cours de route face à la longueur de ce rapport.

M. Axel Catillaz, président, remercie M. Joye ainsi que la Commission financière pour le travail d'analyse effectué ainsi que pour la rédaction du présent rapport.

Chapitre 0 Administration générale. Charges de CHF 5'726'156.37, produits de CHF 574'145.96

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges de CHF 2'961'967.63, produits de CHF 2'092'658.88

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 16'110'998.82, produits de CHF 1'591'867.50

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 2'704'313.18, produits de CHF 617'391.11

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 4'809'577.40, produits de CHF 5'069.50

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Charges de CHF 6'723'919.98, produits de CHF 581'349.95

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 4'718'180.13, produits de CHF 310'020.15

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 8'797'791.76, produits de CHF 8'289'161.81

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie publique. Charges de CHF 627'351.03, produits de CHF 213'237.25

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 2'463'290.14, produits de CHF 41'368'644.33

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, tient à rendre attentif, comme l'a déjà fait M. Aegerter dans son rapport, que c'est compliqué de budgéter. On voit que l'impôt sur les mutations immobilières est largement supérieur à l'année passée, tout comme l'impôt sur les successions et donations mais il ne faut pas s'attendre à ce que cela soit chaque année la même chose. C'est très volatil, il voulait juste souligner cela.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Examen du compte des investissements 2024

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que lors de la présentation des budgets annuels, le Conseil communal doit également présenter sa planification financière sur 5 ans et parallèlement ses dépenses ou décaissements annuels relatifs aux investissements présumés ; il taira ce soir le nom qui a été parfois utilisé pour qualifier cette liste des investissements présumés, mais il est vrai, et on le voit au travers des comptes 2024 que les investissements et les dépenses nettes sont de loin inférieurs à ceux projetés, de l'ordre de 12 mios par année. Pour 2024, sur les 12,6 mios budgétisés, les dépenses nettes d'investissements sont de 4,8 mios, donc de loin inférieures au budget. Mais la rénovation du Sacré-Cœur, budget de 23,4 mios, est à ses débuts, les travaux de démolition sont toujours en cours, et elle va impacter beaucoup plus fortement les budgets futurs. En conséquence, l'indicateur « proportion des investissements » qui navigue entre 9 et 13% montre un effort d'investissements de la Commune entre faible et moyen, selon les valeurs indicatives données par le Canton. Par contre, la trésorerie est moins impactée du fait de décaissements inférieurs aux prévisions.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, relève qu'en raison de projets reportés ou non réalisés, les dépenses nettes d'investissements se sont montées à CHF 4'992'399.70 (soit CHF 7'433'610.20 de dépenses et CHF 2'441'210.50 de recettes). Ces sommes sont largement inférieures au budget qui prévoyait des investissements nets de CHF 12'619'265.00. Ce sont principalement dans le domaine scolaire (avec la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur à Estavayer, l'agrandissement des écoles de Murist et Rueyres-les-Prés et la rénovation de la toiture de l'école de Montbrelloz) que les investissements ont été faits.

Il est également à relever que, pour plusieurs investissements terminés en 2024, les coûts effectifs ont été plus élevés que le crédit voté. Il s'agit de l'étude de l'aménagement de la route cantonale Murist/La Vounaise (dépassement de CHF 10'723.55 soit 14%), l'étude de la mise à l'enquête du PAD Sicel (dépassement de CHF 13'608.00 soit 11%) et l'étude pour la construction de trois terrains de foot (dépassement de CHF 1'610.30 soit 0.4%). Ceci est toutefois largement compensé par plusieurs investissements terminés dont les coûts effectifs sont parfois largement inférieurs aux crédits votés (par exemple : le nouveau bâtiment de la voirie qui présente un solde positif de CHF 288'831.35 ou l'assainissement des luminaires LED avec un solde positif de CHF 136'296.07 pour ne citer que les soldes positifs supérieurs à CHF 100'000.00).



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

La COFIN rend attentif le Conseil communal au fait qu'il faut trouver le juste milieu entre le report de certains investissements votés et la complète annulation d'autres investissements si ces derniers ne devaient plus s'avérer nécessaires.

L'état des investissements, présenté au chapitre 10.5 du rapport de gestion, montre en effet certaines décisions qui datent de plus de 10 ans et dont on doit probablement se poser la question s'il est toujours pertinent de les réaliser ou de clôturer ces crédits d'investissements suite à leur réalisation.

Chapitre 0 Administration générale. Charges de CHF 370'849.55

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Aucun montant.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 4'975'674.05, produits de CHF 660'809.80

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 303'654.10, produits de CHF 84'362.90

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Aucun montant.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Aucun montant.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 833'725.11, produits de CHF 827'268.35

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 949'707.39, produits de CHF 868'769.45

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie publique. Aucun montant.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 2'441'210.50, produits de CHF 7'433'610.20

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Examen du bilan au 31 décembre 2024 qui présente un total de l'actif de CHF 209'338'635.84. Le capital propre est de CHF 114'340'477.57. Les capitaux de tiers se montent à CHF 94'998'158.27.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que si le compte de résultats est le reflet d'un film sur 12 mois, le bilan est la photo-finish au 31 décembre. Il est pour le Conseil communal aussi important que le compte de résultats même si ce document ne retient pas toujours l'attention qu'il mérite. On y trouve à l'actif ce que la Commune possède ou détient, classé en deux catégories, le patrimoine financier et le patrimoine administratif, les deux pour 209 mios ; au passif, on y trouve comment les actifs sont financés, en l'occurrence pour 95 mios par des capitaux de tiers et 114 mios par des capitaux propres. Parmi ces capitaux propres, on y trouve les résultats cumulés des années précédentes pour environ 90 mios, c'est-à-dire utilisables pour couvrir des déficits futurs. Cela paraît très rassurant, mais il ne faut pas se leurrer, leur utilisation, en l'occurrence le déficit 2024, n'amène pas un centime de plus dans la trésorerie, et il faut dire aussi que cette manne est majoritairement issue de la revalorisation du patrimoine financier, ce dernier étant largement sous-évalué avant la période de l'introduction du MCH2. Quoi qu'il en soit, les institutions auprès desquelles la Commune emprunte des capitaux s'inspirent certainement des valeurs du bilan pour évaluer les risques et partant leurs taux d'intérêts, que l'on peut qualifier de bas par rapport aux taux du marché.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Le bilan au 31 décembre 2024 ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Rapport de gestion spécifique aux comptes 2024 :

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, souligne que ce rapport de gestion, qui devrait en fait s'intituler « annexes aux comptes » selon la loi cantonale sur les finances communales, est présenté depuis les comptes 2022 ; il a été amélioré depuis par le Service des finances, afin d'offrir une meilleure lisibilité des chiffres qui ressortent des comptes de résultats, d'investissement et du bilan. On y trouve également le tableau des flux de trésorerie ainsi que les indicateurs financiers ; ces indicateurs, présentés sur 3 ans, illustrent clairement la situation financière de la Commune. Si ce rapport de gestion n'a pas à être formellement approuvé par le Législatif, il n'en reste pas moins un outil essentiel à l'appui des documents comptables présentés ce soir.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, relève que la synthèse des indicateurs financiers démontre une amélioration globale de la situation (même si cette dernière demeure encore critique et se doit d'être améliorée). Les valeurs sont particulièrement mauvaises pour les trois indicateurs suivants : le degré d'autofinancement, la dette brute par rapport aux revenus ainsi que le taux d'autofinancement.

Concernant le degré d'autofinancement qui s'élevait à 124% en 2022, cet indicateur atteint 35% en 2024 alors qu'il devrait normalement se situer entre 80-100%. Cette forte diminution s'explique d'une part par le faible autofinancement conséquence d'un compte de résultats déficitaire et d'autre part par une augmentation des investissements nets. En d'autres termes, la Commune n'a actuellement pas la possibilité de financer par ses propres moyens ses investissements, ce qui implique un besoin important de recourir à l'emprunt. A l'avenir, les diverses augmentations de charges attendues ainsi que celles des investissements (comme les dépenses en lien avec la rénovation du bâtiment du Sacré-Cœur) ne vont pas améliorer la situation de cet indicateur.

En conclusion, seul un retour aux résultats positifs ainsi qu'une priorisation des investissements permettront une amélioration des indicateurs financiers et de la santé des finances communales.

Rubrique 1 « Introduction »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 2 « Synthèses »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 3 « Quotité d'impôt et taxes communales »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Rubrique 4 « Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 5 « Résultat »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 6 « Compte de résultats »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 7 « Compte des investissements »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 8 « Bilan »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 9 « Tableau des flux de trésorerie »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 10 « Annexes aux comptes annuels »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 11 « Indicateurs financiers et limitation de l'endettement »

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, souligne qu'il aurait dû intervenir à ce chapitre et non dans l'introduction de ce point. Il ne va dès lors pas refaire son intervention liée aux indicateurs financiers.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Avant de passer au vote final, **M. Axel Catillaz**, président, ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes 2024 présentés ce soir.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, au nom du Groupe « Le Centre », relève que ce Groupe a étudié avec attention les comptes et les documents y relatifs, ainsi que le rapport d'activités. Ils remercient de leur avoir fait parvenir ces documents dans les délais légaux. L'exercice 2024, bien que toujours déficitaire, se révèle moins préoccupant que prévu. Cette évolution positive s'explique par une bonne maîtrise des charges communales, et ils tiennent ici à remercier le Conseil communal ainsi que les services pour leur gestion rigoureuse. Néanmoins, si certains revenus extraordinaires ont permis d'améliorer les résultats, il faut toutefois relever que les revenus liés aux personnes physiques sont inférieurs aux prévisions, ce qui invite à la prudence pour les exercices futurs lors de l'élaboration des budgets. Mais l'intervention de ce soir de M. Aegerter permet d'être confiant sur ce point. Les indicateurs financiers présentent une situation globalement acceptable, mais deux signaux doivent retenir l'attention :

- Le taux d'autofinancement chute à 35%, en forte baisse par rapport au taux de 94% en 2023. Ces 35% sont considérés comme mauvais.
- Le taux de la dette brute représente 175% des revenus, une légère amélioration par rapport au taux de 194% de 2023, mais il reste préoccupant, il est aussi considéré comme mauvais.

Dans le contexte actuel, cela signifie que l'on doit redoubler d'attention dans la gestion des investissements communaux et de la dette, que l'on doit continuer de maîtriser les charges et ne pas surévaluer les recettes. Le Groupe « Le Centre » restera attentif sur cette gestion rigoureuse.

M^{me} Meyer Loetscher poursuit avec quelques commentaires sur le rapport d'activités. Le rapport contient des analyses intéressantes mais qui donnent peu d'indicateurs sans les comparaisons avec les années précédentes, voire avec d'autres communes d'une même typologie. Par exemple, il est intéressant de voir la statistique des impôts des personnes physiques – année fiscale 2022 payée par tranches d'impôts qui permet de voir quel est le profil des contribuables. Néanmoins il aurait été encore plus intéressant d'en faire un comparatif afin d'évaluer si par exemple, les nouvelles habitations attirent de nouveaux citoyens qui sont une charge fiscale ou au contraire qui amènent des revenus complémentaires. Le climat interne de la Commune durant cette année 2024 est ici mis en lumière par un nombre élevé de démissions. Ce chiffre élevé, soit près d'une démission et demie par mois, confirme une tension persistante au sein de l'Administration, souvent liée, selon les entretiens de départ, aux affaires internes ayant touché la Commune. Il est essentiel de restaurer un climat serein et de redonner confiance aux équipes. D'autre part, malgré les explications sur les objectifs de la répartition des dicastères, le Groupe n'est pas convaincu d'une charge de travail répartie de manière équitable sur neuf conseillères et conseillers communaux. Cette répartition déséquilibrée montre peut-être les limites d'un système. Devenir conseillère et conseiller communal est un engagement qui requiert des compétences managériales, de la disponibilité, un sens de la collégialité, voire de l'esprit d'équipe. Ils espèrent que l'équipe en place prendra toutes les mesures possibles pour faire un front uni jusqu'à la fin de la législature. Du côté de l'économie locale, ils saluent la prolongation du poste de délégué à l'économie locale, la vitalité du centre-ville est un vrai bonheur. Cependant, le soutien reste trop concentré sur le centre-ville. Il est important de rappeler que les PME locales, implantées sur l'ensemble du territoire communal, participent, elles aussi, à la vie économique et sociale, par l'emploi, les revenus fiscaux, et leur implication dans la vie locale notamment par le sponsoring. Ils veulent donc des mesures pour



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

asseoir de manière pérenne les PME qui existent déjà sur le territoire communal ; faciliter leurs projets de développement, donner un accès facilité aux marchés publics pour les PME locales en ce qui concerne les investissements communaux, par exemple. D'autre part, un chapitre sur le développement économique des nouvelles zones ou des zones vivant de grandes modifications aurait été apprécié.

Pour conclure :

- La situation financière s'améliore quelque peu, mais reste délicate, une gestion rigoureuse est donc de mise.
- Le climat de travail doit être restauré avec sérieux.
- Un suivi régulier doit permettre d'ajuster la stratégie de développement de la ville au fil des ans.

M^{me} Meyer Loetscher termine sur une note positive : malgré les perturbations, de nombreux projets importants ont été réalisés en 2024, preuve de la capacité de la Commune à avancer.

Lors du vote, les comptes de résultats, des investissements et le bilan 2024 de la Commune d'Estavayer sont approuvés à l'unanimité.

M. Axel Catillaz, président, tient à remercier l'ensemble du Service des finances et plus particulièrement **M^{me} Sylvie Bise**, administratrice des finances, pour le travail effectué durant l'année 2024 et la préparation des documents présentés ce soir.

Rapport d'activités 2024

Selon l'article 19 de la loi sur les finances communales, le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Cet article précise que le Conseil général prend acte de ce rapport et ne doit pas l'approuver. Le rapport de gestion, appelé rapport d'activités par le Conseil communal, est un document très intéressant qui donne une multitude d'informations sur le fonctionnement de la Commune et des différents dicastères. Bien que ce dernier soit parvenu lundi passé au Législatif, **M. Catillaz** espère que tout le monde a pris le temps de le lire attentivement. Il remercie le secrétaire général **M. Armand Villadoniga** ainsi que l'ensemble des chefs de service pour la rédaction de ce document ainsi que pour le travail effectué tout au long de l'année.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, relève que ce document leur a été remis après leurs séances, il n'a dès lors pas été abordé.

Ce rapport d'activités ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

5. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE (OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET REALISATION APPEL D'OFFRES ENTREPRISES) DE CHF 704'000.00 TTC POUR LA RENOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS D'ESTAVAYER-LE-LAC ET LA CREATION D'UN ABRI PC – MESSAGE N° 87.

M. Jérôme Carrard, rapporteur de la Commission des bâtiments, relève que le rapport de la Commission est joint au message du Conseil communal. Il tient à relever quelques points. Le projet de rénovation de la caserne des pompiers d'Estavayer-le-Lac est en discussion depuis 2018. Il avait été suspendu suite à un recours déposé par des mandataires non retenus avant d'être relancé après une décision préfectorale en 2022. Entre-temps la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours a réorganisé les corps de sapeurs-pompiers en bataillons sous la direction de l'ADIS. Celle-ci loue les locaux nécessaires aux communes tandis que l'ECAB fournit les véhicules. Tout d'abord, il est à relever que les travaux planifiés sont nécessaires. Voici quelques constatations faites lors de la visite des locaux : les vestiaires pour les femmes sont inadéquats, il manque des vestiaires pour les hommes, les sanitaires doivent être assainis, un véhicule est abrité sous une tente avec toutes les problématiques que cela engendre. De plus, la construction d'un abri permettra de couvrir les besoins en cas de situations d'urgence pour la Commune. Le premier projet présenté à la Commission des bâtiments a été revu du fait de l'ampleur des travaux envisagés et de la location insuffisante pour couvrir les coûts. L'actuel projet intègre les optimisations notamment une meilleure valorisation des espaces existants et un nouveau modèle de calcul du loyer tenant compte de l'investissement réel, des charges et des frais financiers ce qui permet de couvrir les coûts. Enfin, il est à relever que le Conseil communal a décidé de modifier sa manière de procéder lors des demandes d'investissements. Dans le cas présent, le crédit d'étude couvre les coûts jusqu'à l'appel d'offres ce qui permettra de préciser le montant total du crédit grâce à la consolidation des offres reçues. A ce jour le devis estimatif total, incluant la présente demande de crédit, s'élève à CHF 8'800'000.00 TTC. La Commission des bâtiments remercie le Service des bâtiments pour avoir retravaillé et optimisé le projet ainsi que pour les négociations menées avec l'ADIS en vue de définir un modèle de calcul du loyer équitable pour les deux parties. La Commission des bâtiments soutient à l'unanimité ce crédit d'étude et propose au Conseil général de l'accepter.

M. Axel Catillaz, président, tient à remercier la Commission des bâtiments pour son travail. Il a eu l'occasion de participer à leur séance du 3 avril dernier.

M. Gilles Borgognon, rapporteur de la Commission financière, souligne que l'application de la nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours a fait que les bataillons de pompiers divers sont réunis sous une seule entité depuis janvier 2023 : l'ADIS-Broye. De ce fait, l'ADIS-Broye dispose maintenant de plus de véhicules pour effectuer ses missions. Estavayer-le-Lac étant une base de départ, les locaux actuels sont devenus exigus d'où le projet d'agrandissement. La Commission financière s'est réunie les 6 et 13 mai 2025 et a examiné cette demande de crédit d'étude. Le Service des finances a donné tous les renseignements demandés y compris le calcul de location. L'examen de ce dernier a conforté la COFIN dans le fait que, pour la Commune, le loyer que l'ADIS-Broye va verser couvre l'investissement final, ce qui est le plus important. Le coût de cette étude est certes élevé par rapport



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

au prix de construction mais finalement, cela permettra d'être au plus près du montant final au moment de la réalisation de l'objet. A la lumière de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière recommande au Conseil général l'acceptation de ce message.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, relève que beaucoup de choses ont déjà été dites, soit dans le rapport de la Commission des bâtiments, soit dans celui de la Commission financière. Effectivement, ces études sont nécessaires. Auparavant, on votait un crédit de construction ou de rénovation et ces études étaient comprises dans le crédit voté. Aujourd'hui, le Conseil communal vient avec un changement de pratique mais cela permet ensuite d'avoir un chiffre réel par rapport aux coûts des travaux qui devront être faits. De toutes façons ces études auraient été nécessaires dans le cadre du crédit de travaux de rénovation ; ce n'est pas de l'argent perdu. Le Conseil communal invite vivement le Conseil général à accepter ce crédit. Elle reste à disposition en cas de questions ou remarques.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude (obtention du permis de construire et réalisation appel d'offres entreprises) de CHF 704'000.00 TTC pour la rénovation et l'agrandissement de la caserne des pompiers d'Estavayer-le-Lac et la création d'un abri PC est accepté à l'unanimité.

6. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU SUJET DU POSTULAT N°05 DU GROUPE VERNAY CONCERNANT LA PERENNITE DES DECHETTERIES DE VILLAGE

M. Axel Catillaz, président, rappelle que, conformément à l'article 59 du règlement d'organisation du Conseil général, le Conseil communal dispose d'une année pour se déterminer sur le postulat qui lui a été transmis et y apporter une réponse écrite. Ce postulat a été déposé par le Groupe Vernay lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2024. Par conséquent, le Conseil communal y a répondu dans le délai imparti. Cet objet ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une discussion.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève que depuis le dépôt de ce postulat en mai 2024, le Conseil communal a mené une analyse approfondie en consultant les services compétents dans le but de remettre un rapport clair et complet. Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte du présent rapport.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, exprime, en tant qu'opposition, leur insatisfaction face au contenu et aux conclusions du rapport présenté par le Conseil communal en réponse au postulat concernant la pérennité des déchetteries de village. Plusieurs points les interpellent vivement :

1. Aucune compensation concrète suite au retrait des bennes ferraille et inertes :
La suppression de ces services essentiels n'est accompagnée d'aucune mesure de remplacement équitable, ni sur le plan logistique, ni sur le plan financier. Les écopoints ont perdu des prestations utiles sans qu'un effort d'aménagement compensatoire (par exemple par rapport aux Moloks ou à des collectes ponctuelles) ne soit envisagé. C'est une régression nette pour les habitants.
2. Le mécontentement des citoyens est minimisé :
Le rapport reconnaît l'insatisfaction, mais ne propose aucune réponse concrète pour y remédier. Le ton employé laisse penser que les habitants devront simplement s'habituer aux nouvelles contraintes. Ce mépris du ressenti de la population n'est pas compatible avec une gestion publique de qualité.
3. Absence de volonté politique de défendre les déchetteries :
Le Conseil communal se réfugie derrière des normes légales pour justifier ses choix, sans faire preuve d'initiative politique pour adapter les infrastructures ou défendre des modèles de proximité pourtant plébiscités. Une commune a le devoir de défendre l'intérêt général, pas seulement de se conformer.
4. Plaidoyer insuffisant pour les écopoints :
Le rapport affirme soutenir les écopoints, mais la réalité démontre une réduction de leurs prestations. Les actes ne suivent pas les paroles. Le message est flou : les écopoints sont soi-disant importants, mais progressivement vidés de leur utilité.
5. Report des coûts sur le citoyen au détriment de l'écologie :
L'argument de la rentabilité masque une vérité dérangeante : on fait payer au citoyen des coûts de transport et de traitement au lieu d'investir dans des solutions locales, plus écologiques. Ce transfert de charges est inacceptable et va à l'encontre des engagements environnementaux de la Commune.
6. Un rapport qui ne répond pas aux attentes du postulat :
Le postulat demandait un véritable débat sur la pérennité des déchetteries de village. Le rapport répond par des justifications techniques, sans vision stratégique ni propositions alternatives. Il ne traite pas de l'avenir, ni d'un engagement durable envers les citoyens.
7. Les craintes des habitants restent entières :
Malgré la quantité d'informations techniques fournies, la population n'est pas rassurée. Le sentiment d'abandon persiste. Il ne suffit pas de produire un rapport : il faut écouter, dialoguer, et adapter les services.

En conclusion, le Groupe Vernay demande :

- une réévaluation du dispositif actuel ;
- une véritable écoute des besoins des villages ;
- des mesures concrètes pour compenser les pertes de prestations ;
- et une volonté politique affirmée de défendre des services publics de proximité.

Ce rapport n'est pas une réponse, mais une fin de non-recevoir. Le Groupe Vernay continuera à se mobiliser pour une gestion des déchets plus juste, équitable et durable.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Giacomotti, conseiller général, relève qu'une fusion, ce n'est pas simplement une addition de localités. C'est un équilibre à construire entre ville et villages, entre priorités économiques et réalités humaines, entre efficacité et respect des identités locales. Et c'est justement là que le Groupe Vernay veut emmener les Autorités et il les soutient entièrement. Il n'arrive pas à comprendre pourquoi, 8 ans après la fusion, la politique n'a toujours pas pris la mesure de l'importance d'une déchetterie villageoise complète à Vernay. Depuis le début, le Groupe Vernay le répète. C'est sans doute l'un des sujets les plus fréquemment abordés dans leurs interventions au Conseil général depuis deux législatures. Dès novembre 2017, alors que le Conseil communal présentait les lignes directrices de la gestion des déchets, Vernay alertait déjà sur l'importance de maintenir la déchetterie et d'y déplacer le fameux compacteur. Et depuis ? Ils insistent. Ils expliquent. Ils demandent à être entendus. Et pourtant, on ne les écoute pas. Ou trop peu. M. Giacomotti est convaincu que si on veut une fusion réussie, on doit accorder une attention particulière à ces éléments qui sont bien plus que de simples infrastructures : ce sont des symboles d'attachement, des repères pour la population. La déchetterie de Vernay fait partie de ces symboles, c'est un service de proximité, un lieu de rencontres, une marque de considération. Oui, lors d'une fusion, il faut tous faire des compromis en ville comme dans les villages. Cela peut vouloir dire soutenir un café communal dans un village, et une déchetterie dans un autre – sans forcément devoir offrir un café et une déchetterie dans chaque localité. Vouloir uniformiser à tout prix, c'est faire fausse route. C'est ignorer les réalités locales et les attentes profondément ancrées des citoyens. Et ce soir, étant à Font, il ne peut s'empêcher de faire un parallèle. Ici aussi, les services sont limités. La salle de l'auberge est encore à disposition des habitants et de la jeunesse, mais pour combien de temps ? Comme pour la déchetterie de Vernay, c'est un service auquel les habitants sont profondément attachés, un symbole d'attachement. C'est donc un investissement futur à planifier. Il est du devoir des Autorités – pour garantir la réussite de la fusion – de bien comprendre la portée stratégique de ce genre de décision politique. C'est pourquoi il soutient la demande du Groupe Vernay dans ce qu'il peut malheureusement bientôt appeler un combat.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève que le rapport remis en réponse au postulat n° 5 est le fruit d'un travail rigoureux. Il est naturel que des désaccords émergent sur un sujet aussi sensible. Le Conseil communal a pris ses responsabilités concernant l'ensemble de la gestion des déchets sur son territoire, cela dans un contexte légal et budgétaire. Si l'opposition estime que la situation actuelle ne peut être acceptée, elle dispose d'un outil dans le règlement d'organisation du Conseil général soit le dépôt d'une proposition, article 54, c'est un peu le pendant d'une motion au niveau cantonal. Elle les encourage donc à le faire s'ils estiment que l'on ne répond pas aux prestations de la Commune. Pour terminer, elle remercie pour les prises de parole de ce soir sur ce sujet et profite de remercier le Service de l'EDP pour le temps consacré à la rédaction de ce rapport.

7. DIVERS

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Axel Catillaz**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Yvan Baechler, au nom du Groupe PLR, relève que, lors des communications de début de séance, le Conseil communal a évoqué le poste d'administrateur. Le Groupe salue le Conseil communal pour les démarches entreprises en vue de l'amélioration du fonctionnement de la Commune. S'ils ont bien compris, ce poste sera mis au concours prochainement. Quelques interrogations se dessinent cependant. Comment sera-t-il financé ? Quel sera son cahier des charges ? S'agit-il d'un nouvel EPT ou ce poste remplacera-t-il d'autres postes actuels ? Suivant la réponse, une telle création de poste ne devrait-elle pas passer par un message au Conseil général, notamment si cet engagement impacte les finances communales ? Merci des éclaircissements qui seront donnés pour obtenir toute la transparence sur ce poste.

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, a été interpellée par plusieurs citoyens concernant le p'tit train qui circule en ville. Il ne s'arrête plus à la gare et les horaires ont été réduits. Elle désirerait dès lors répondre à ces personnes et avoir des éclaircissements à ce sujet.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que ce Groupe a pris connaissance avec attention du rapport d'instruction préliminaire transmis par la Préfecture de la Broye le 14 mai dernier ainsi que de ses annexes relatives au fonctionnement de la Commune d'Estavayer. Ils prennent acte que, selon les conclusions de ce rapport, la bonne administration de la Commune n'est pas gravement menacée. Ce constat les rassure, tout comme le fait que la Préfecture reconnaît et prend au sérieux les dysfonctionnements signalés depuis de nombreux mois au sein du Conseil communal. Ils enjoignent les membres du Conseil communal à suivre les recommandations formulées par le préfet, en particulier celle concernant l'élaboration d'un guide de fonctionnement. Ce document de référence offrira aux conseillères et conseillers communaux de la prochaine législature une vision claire de leur rôle et des responsabilités qui leur incombent. Ils expriment également leur souhait que, dans cette dernière année de législature, les affaires courantes redeviennent le centre des préoccupations de l'Exécutif. Il est essentiel que les conflits interpersonnels et les tensions internes soient mis entre parenthèses, dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Baechler qu'effectivement un poste d'administrateur va être créé. Le Conseil communal, dans sa séance de lundi, a validé le descriptif de fonction. Le Conseil communal a pour but aujourd'hui d'aller de l'avant avec l'évolution du poste de secrétaire général en administrateur communal. Les discussions prochaines seront de savoir si la volonté du Conseil communal est compatible avec l'activité actuelle du secrétaire général. Des discussions vont avoir lieu avec lui pour savoir s'il est intéressé au poste, cela devrait se faire en interne si tout va bien. D'ici quelques mois, lorsque le Conseil communal aura pris des décisions, le Conseil général en sera le premier informé.



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Duc que cette intervention de la Préfecture a été bénéfique surtout pour rassurer la population et le Conseil général sur le fait qu'aujourd'hui le Conseil communal a pris une ligne d'amélioration jour après jour en rapport aux recommandations de M^e Devaud et elle a pu voir que finalement le travail va bon train. Le Conseil communal travaille à un bon rythme à l'amélioration de toutes les recommandations émises par M^e Devaud. Le Conseil communal va rassurer le préfet jour après jour également puisqu'elle doit rapporter au préfet. Donc, M. Chassot rassure le Conseil général, le Conseil communal va bien.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Glauser qu'effectivement une évolution a eu lieu concernant le p'tit train touristique. Des discussions ont eu lieu au sein de la Commission culture-tourisme sur le rôle du p'tit train maintenant et à futur. Pour ceux qui s'en souviennent, il y avait déjà eu des discussions par rapport au futur de celui-ci et on s'était toujours borné à attendre la mise en place du transport urbain avant de développer l'orientation future du p'tit train. Suite à la mise en place du transport urbain, la Commission a discuté, a demandé et a proposé des modifications, également en collaboration avec les responsables des chauffeurs du p'tit train. Des orientations ont été prises. Le but est de rendre le parcours plus touristique, de déplacer des personnes d'un bout de la ville à l'autre en rendant le parcours plus attrayant de ce point de vue-là. Sur les horaires, il a été constaté que toutes les courses n'étaient pas systématiquement pleines et c'est également par rationalité que les courses les plus intéressantes ont été privilégiées pour la clientèle. Lors de la discussion au sein de la Commission culture-tourisme, l'idée a été émise de demander à une école que quelqu'un puisse élaborer dans le cadre d'un travail de diplôme une étude sur le futur du p'tit train car on sait également qu'il prend de l'âge. Cela permettra d'orienter les Autorités communales sur un concept futur.

M. Matthias Hirschi, conseiller général, relève qu'il y a à nouveau eu un accident sur la route cantonale Estavayer-Grandcour, à l'intersection de Montbrelloz-Autavaux. Ce n'est de loin pas le premier qui arrive. Les enfants des villages utilisent cette route souvent pour aller voir des amis d'un village à l'autre. Il est conscient que cette route est cantonale mais il pense qu'il incombe à la Commune de faire quelque chose, de demander au Canton de sécuriser cet endroit. Il faut voir pour diminuer la vitesse à 50 km/h ou au moins faire un trottoir pour aller à l'arrêt de bus. Il y a tellement à faire pour sécuriser cet endroit pour les enfants et pour tous les utilisateurs. Même s'il s'agit d'un tronçon cantonal, il pense quand même que du point de vue de la sécurité, il est de la responsabilité de la Commune de faire avancer les choses.

M. Jean-Marc Berset, conseiller général, va tâcher d'être précis et concis. Il vise le 3 ; 3 minutes pour remercier ses collègues, et peut-être les faire sourire... avant qu'on ne lui coupe le micro. Avant toute chose, un grand merci au président du Conseil général pour le choix de ce lieu, à la fois original et audacieux. Il faut l'avouer, ce n'est pas tous les jours qu'on débat à deux pas d'une ligne de tir... sans être visé. Les organisateurs du Tir en campagne 2025 ont effectué un travail remarquable. Tout est prêt pour accueillir les tireuses, les tireurs, mais aussi les curieux en quête de beaux paysages et de bonne chère. Parce que oui, la précision sera dans les tirs mais aussi dans les assiettes. Et franchement cette ligne de



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

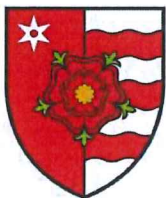
tir, même les moins patriotes auront un petit frisson, elle mérite à elle seule le détour. Alors, il demande à ses collègues de venir nombreux ce week-end soutenir la Société de tir de Font-Châtillon qui s'est vraiment donnée à fond pour les accueillir. Il ne faut pas rater ça – même sans fusil, ils y seront bien armés, entre risotto, ambiance et bonne humeur.

Il profite aussi de ce moment et du fait que personne ne l'a encore interrompu pour confier quelque chose de plus personnel. Ce soir marque sa dernière séance au sein de ce Conseil général. Un déménagement approche, et avec lui l'obligation de rendre son mandat. C'est une page qui se tourne. Mais quelle belle aventure. Il a eu le plaisir de travailler avec des personnes passionnées, investies, parfois un peu têtues mais toujours avec un profond respect pour les idées et pour l'autre. Il part avec des souvenirs forts, des débats parfois musclés, mais surtout des liens humains et sincères. Il remercie toutes et tous pour la confiance, les échanges, les rires, les petites piques en sortie du Conseil et cet esprit d'équipe qui fait du bien. Il souhaite à toutes et tous le meilleur pour la suite. Il faut continuer à faire vivre cette Commune avec énergie, sincérité et conviction. Et qui sait ? Il reviendra sûrement un jour, mais cette fois, en touriste, en short et avec zéro stress. Merci pour l'attention et rendez-vous ce week-end sur cette belle place de fête. Applaudissements.

M. Axel Catillaz, président, profite de l'occasion pour remercier M. Berset au nom du Conseil général et de la population pour son engagement politique au sein de la Commune, tout d'abord auprès du Conseil communal de l'ancienne Commune de Rueyres-les-Prés et ensuite pendant deux législatures au sein du Conseil général d'Estavayer. C'était un plaisir de siéger avec lui, particulièrement au sein de la Commission financière et également de partager avec lui les moments plus conviviaux, comme lors de la sortie du Conseil général 2017 où le bus avait dû faire demi-tour pour venir le rechercher à Vuissens. Il se réjouit de partager l'apéritif avec lui à l'issue de cette séance et lui souhaite le meilleur pour le futur. Applaudissements.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, prend note de la remarque de M. Hirschi. Bien entendu que le Conseil communal est attentif aux déficits de sécurité rencontrés sur le territoire communal. Elle a encore discuté la semaine dernière de cet endroit avec le nouveau chef de Secteur des infrastructures routières, c'est un sujet qui est sur la table actuellement. Elle reviendra vers le Conseil général dès qu'un projet sera finalisé. Le Conseil communal est conscient du problème. M^{me} Raetzo s'entretiendra avec M. Hirschi à l'issue de cette séance pour connaître exactement ce qui s'est passé lors de ce dernier accident.

M. Axel Catillaz, avant de clore cette séance, tient à exprimer ses chaleureux remerciements au Comité d'organisation du Tir en campagne 2025 et à son président M. Mathieu Brasey pour leur accueil. Applaudissements. L'organisation d'une telle manifestation n'est pas une mince affaire. Il s'adresse à eux en ces termes : « Grâce à votre engagement et au travail effectué vous contribuez au maintien des traditions de notre pays et permettez aux habitants de notre Commune de partager des moments de convivialité inoubliables. Je vous souhaite plein succès pour ce week-end et je suis persuadé que le soleil fera son grand retour ». Il remercie également le Comité d'organisation du Tir en campagne pour



DATE : 20 MAI 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

l'organisation de l'apéritif qui sera servi à l'entrée de la cantine. Suite au verre de l'amitié, le bar sera ouvert. Il encourage ses collègues à participer au Tir en campagne 2025, à s'inscrire à la soirée tessinoise du vendredi ou encore mieux à s'inscrire comme bénévole. Le Comité d'organisation se tient à disposition durant l'apéritif et remercie d'avance.

M. Axel Catillaz, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 8 octobre 2025 dans un lieu à définir. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci également de lui remettre les cartes de vote. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance et souhaite à toutes et tous une excellente suite de soirée et un bel été. Il se réjouit de les rencontrer lors des différentes manifestations qui feront rayonner la Commune durant cette période estivale.

Il lève la séance à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Axel Catillaz
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Secrétaire général